



Conditions générales de vente de l'Alpinzentrum Gstaad AG.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à une activité de l'Alpinzentrum Gstaad AG (ci-après dénommé AZG). Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales suivantes :

1. Réservation

Les réservations peuvent être acceptées par écrit, par téléphone ou en personne auprès d'AZG ou dans ses bureaux de vente. En s'inscrivant, le client reconnaît que les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat entre lui et AZG.

2. Objet du contrat

AZG s'engage à fournir le service pour l'activité demandée par le client, qu'elle offre selon ses descriptions.

3. Conclusion du contrat

À la réception de la confirmation écrite de la réservation par AZG ou par expression mutuelle de la volonté par téléphone ou au point de vente, un contrat est conclu entre le client et AZG. À partir de ce moment, les droits et obligations découlant du contrat deviennent effectifs pour le client et AZG.

4. Prix

Les prix sont en francs suisses et peuvent être modifiés sans préavis.

5. Conditions de paiement

Le montant total de la prestation convenue est dû avant le début de l'activité. Les paiements non effectués en temps voulu donnent à AZG le droit de retenir des prestations, de facturer des intérêts de retard de 7 % ou de résilier le contrat.

6. Annulation ou modification de la commande par le client

La résiliation du contrat par le client avant le début de l'activité peut être notifiée par e-mail, par téléphone ou au bureau de vente d'AZG. L'annulation ne devient valable qu'après confirmation par AZG. En cas d'annulation ou de modification de la commande, le client se verra facturer au moins la part suivante du montant total du service convenu :

1 - 10 jours avant le début de l'activité	100 CHF
Le jour de l'activité	100% du montant total

Le début de l'activité est toujours le premier jour du service réservé. 1 jour avant le début de l'activité signifie une annulation jusqu'à 17h00 au plus tard la veille du premier jour de l'activité. Dans le cas contraire, 100 % du montant total du service convenu sera facturé.

Il n'y a pas de droit à un remboursement si :

- l'activité ne peut être réalisée en raison d'un retard ou de l'absence du client. Tous les frais supplémentaires, résultant du report ou de l'arrivée tardive du client, sont à la charge de ce dernier.
- le client ne commence une activité qu'après son début ou la quitte avant sa fin.
- le client n'utilise pas les jours individuels pour des réservations de plusieurs jours.

7. Annulation ou modification de commande par AZG avant le début de l'activité

AZG se réserve le droit d'annuler l'activité à court terme si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou si l'activité est mise en danger ou rendue impossible par un cas de force majeure, les conditions météorologiques et naturelles, les mesures officielles ou les risques de sécurité.

En cas de modification importante du programme que le client ne souhaite pas accepter ou s'il refuse un changement de réservation vers une activité de substitution de même valeur, les paiements effectués seront remboursés moins les services déjà utilisés. Les demandes d'indemnisation sont exclues.



8. Modification du programme ou annulation de l'activité après le début de l'activité

AZG se réserve le droit de modifier le programme d'activités ou les prestations individuelles convenues si des circonstances extérieures (par exemple, force majeure, conditions météorologiques et naturelles, mesures officielles ou risques de sécurité) le rendent nécessaire.

Dans les cas suivants, le client sera remboursé des paiements effectués moins les frais déjà engagés :

- Fermeture de prestataires de services touristiques tels que les téléphériques, les trains, les hôtels ou les restaurants par des mesures officielles (par exemple, en cas de pandémie).

Il n'y a pas de droit au remboursement :

- Fermeture de prestataires de services touristiques tels que les téléphériques, les trains, les hôtels ou les restaurants en raison des conditions météorologiques ou naturelles (par exemple, les avertissements officiels de temps violent).
- Maladie ou accident du client

Pour couvrir les deux cas précédents, AZG recommande au client de souscrire une assurance frais d'annulation. Un tel accord peut également être conclu directement avec AZG.

9. Conditions de participation

Une bonne santé est nécessaire pour toutes les activités. Le participant s'engage à porter à la connaissance d'AZG d'éventuels problèmes de santé. La participation à une activité sous l'emprise de la drogue, de l'alcool, de psychotropes ou d'autres substances n'est pas autorisée.

Il est du devoir du client de se conformer aux conditions de participation et de suivre scrupuleusement les indications d'AZG, du guide et des auxiliaires. Si un participant ne remplit pas ces conditions de participation ou ne suit pas les indications, AZG se réserve le droit de l'exclure de l'activité. En cas d'exclusion avant le début de l'activité, les conditions d'annulation s'appliquent. Si l'exclusion a lieu après le début de l'activité, le client n'a aucun droit au remboursement.

10. Assurance/exonération de responsabilité

Le participant n'est pas assuré par AZG. Le participant doit avoir lui-même souscrit une assurance-maladie et une assurance-accidents (incluant les accidents sportifs) suffisantes. Une assurance-annulation est recommandée. Malgré un déroulement sûr et compétent de l'activité, le risque d'accident ne peut pas être exclu. AZG ne peut en être tenu responsable. La participation se fait aux risques et périls du client.

11. Réclamations

Les réclamations ou d'éventuels dommages doivent être immédiatement portés à la connaissance du responsable de l'activité par écrit et ce dernier doit les confirmer. Le responsable de l'activité n'est toutefois pas habilité à reconnaître les revendications au nom d'AZG. Il s'efforcera d'apporter son assistance dans le cadre du programme et de ses possibilités. Les demandes de dommages et intérêts doivent parvenir à AZG sous forme d'une lettre manuscrite dans un délai de quatre semaines après la fin de l'activité. L'attestation du responsable de l'activité ainsi que toute preuve éventuelle devront être jointes à ce courrier. En cas de présentation tardive de sa demande ou si la réclamation n'est pas faite ou arrive trop tard pendant l'activité, le client perd tout droit de réclamation.

12. Droit applicable

Toutes les relations du client avec AZG sont régies par le droit suisse. Les dispositions légales s'y rapportant s'appliquent. Si ces dispositions générales prévoient des restrictions des conditions d'engagement de la responsabilité plus sévères, ce sont elles qui s'appliquent.

13. Jurisdiction compétente

Le seul tribunal compétent pour tous les litiges relatifs à ce contrat est celui de Thun, BE, Suisse.